

Un projet à l'échelle de la *MRC de Lac-Saint-Jean-Est*

Initié par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon vise le développement d'un produit récréotouristique de portée internationale. Ce projet, nous croyons, à la fois rassembleur et stimulant pour le milieu, représente une avenue prometteuse pour le renforcement de l'offre touristique existante sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Les *objectifs spécifiques* du projet :

- Développer un lien récréotouristique fonctionnel et structurant entre les principaux attraits naturels de la MRC sur le lac Saint-Jean;
- Favoriser l'accès au lac Saint-Jean;
- Maintenir l'accès public à certaines îles;
- Sensibiliser la population et les utilisateurs à la valeur écologique et touristique des îles;
- Protéger les zones sensibles sur les îles;
- Renforcer l'offre touristique existante sur le territoire.

Information

Si vous voulez faire connaître votre opinion sur le projet, consultez le site Web de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (www.mrclacsaintjeanest.qc.ca).

Le statut de parc national favorise, à certaines conditions, la réalisation de projets de mise en valeur récréotouristique dans un environnement propice à la conservation et à l'interprétation du patrimoine naturel et culturel. En somme, ce statut permet de maintenir et de consolider la vocation récréotouristique de sites d'intérêt comme le sont les îles du lac Saint-Jean, le site de l'ancien camp de touage à Saint-Gédéon, de même que les lots 6 et 7 à Saint-Henri-de-Taillon.

Les *étapes* à venir :

Les prochaines étapes devant mener à la concrétisation du projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon sont les suivantes :

- 1- Prise de décision de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 2- Élaboration d'un document de consultation;
- 3- Tenue d'une audience publique;
- 4- Prise de décision finale du gouvernement du Québec par règlement.



Vous y trouverez, éventuellement, les informations concernant le déroulement et la date de l'audience publique.

Projet d'agrandissement du *parc national de la Pointe-Taillon*

Conservation et mise en valeur

Un projet de tourisme *durable et responsable*

En mai 2006, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est déposait au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) une demande d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon pour y inclure plusieurs îles de propriété publique, le site de l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon et les lots 6 et 7 du rang A à Saint-Henri-de-Taillon (centre plein air les Amicaux). Bien que ce projet d'agrandissement semble modeste (moins de 1% de la superficie totale du parc), la MRC estime que cet ajout au parc national peut s'avérer stratégique pour la région, compte tenu de la qualité des territoires concernés et de leur positionnement le long du lac Saint-Jean.

La vision développée par la MRC dans ce projet vise à favoriser un contact privilégié avec le lac Saint-Jean, en plus de permettre **la mise en place d'un pôle d'écotourisme et de développement durable de portée internationale sur quatre saisons**. Il s'agit en fait de mettre en valeur les potentialités de ces territoires tout en respectant la capacité de support du milieu naturel et l'intégrité

du patrimoine naturel et des paysages. Le souci de préservation et d'harmonisation avec le paysage ambiant se traduira par un zonage approprié, conditionnant ainsi les équipements à aménager et les activités à développer. La protection des sites fragiles sera tout aussi primordiale que la sensibilisation des individus à la protection de ces territoires.

Depuis septembre 2006, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est collabore avec le Service des parcs du MDDEP et les intervenants régionaux pour recueillir et mettre en commun l'information pertinente, pour prendre connaissance des attentes du milieu et pour explorer diverses avenues afin que le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon soit acceptable d'un point de vue social, environnemental et économique. Nous espérons que l'information contenue dans ce dépliant saura susciter auprès des utilisateurs de ces territoires, des échanges sur ce projet d'intérêt collectif, en vue d'une audience publique qui pourrait se dérouler une fois que le transfert de propriété aura été complété.



Un territoire de propriété publique

terres publiques intramunicipales ou sont des propriétés en voie d'être cédées à la MRC par la compagnie Abitibi-Consolidated (principales îles et camp de touage).

Le territoire concerné par le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon ne comprend aucune île de propriété privée. L'accès à ces îles privées sera donc strictement interdit aux visiteurs du parc.

Situés sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, toutes les îles et les

Trois pôles d'attraction majeurs appartenant au domaine public font partie du projet déposé au MDDEP par la MRC. Il s'agit : 1) des îles publiques du lac Saint-Jean situées dans les municipalités de Saint-Gédéon et d'Alma, 2) du site de l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon, et 3) des lots 6 et 7 du rang A à Saint-Henri-de-Taillon.

Les îles publiques

Le projet comprend une trentaine d'îles de propriété publique situées le long du littoral du lac Saint-Jean, à l'intérieur des limites de la ville d'Alma et de la municipalité de Saint-Gédéon. Ces îles offrent un accès privilégié au lac Saint-Jean, plan d'eau reconnu internationalement pour ses qualités esthétiques et son potentiel élevé pour les activités nautiques et aquatiques. L'aspect insulaire de ce territoire lui confère en soi un caractère exotique porteur d'un potentiel pour une mise en valeur récréotouristique.

On reconnaît les principales îles comme étant: la Grosse et la Petite île Verte, l'île Beemer, l'île Connelly, l'île à Tremblay et l'île des Cauchon. Dispersés entre ces îles, apparaissent de nombreux îlots représentés par des rochers dénudés abritant quelques arbres rabougris ainsi que des espèces rares de plantes reliques, témoins d'un passé maritime. D'une valeur écologique indéniable, ces îlots consti-

tuent un habitat de prédilection de plusieurs espèces d'oiseaux, dont la mouette de Bonaparte.

En plus des plantes rares et de l'intérêt de ses habitats fauniques (étangs insulaires, marais littoraux), les îles offrent un potentiel d'interprétation des phénomènes géologiques et de certaines particularités culturelles: affleurements rocheux intéressants, vestiges d'occupation historique et activités de touage. Cet archipel se révèle être une véritable mosaïque de paysages permettant de vivre des expériences multiples. Chaque île possède son caractère unique et constitue un milieu fragile qu'il importe de protéger. La tranquillité qu'elles procurent, le dépaysement et le sentiment d'être au bout du monde, d'être isolé malgré leur proximité des zones habitées figurent parmi les points forts des îles du lac Saint-Jean.

Le site de l'ancien camp de touage* à Saint-Gédéon

D'une superficie d'environ 11 hectares, le site de l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon présente un pôle d'accueil stratégique pour accéder à une partie de l'archipel. Il donne directement sur le lac Saint-Jean et se situe à proximité de la Véloroute des Bleuets et du Club de golf Lac-Saint-Jean.

Le site possède un potentiel élevé de mise en valeur récréotouristique et pourrait se prêter à certains aménagements. Bien abrité du vent et des vagues, il pourrait

servir de base à une navette nautique et d'escale thématique. Le rivage fort intéressant est parsemé de petites plages sablonneuses isolées par des promontoires rocheux.

Les lots 6 et 7 à Saint-Henri-de-Taillon

D'une superficie d'environ 30 hectares, les lots 6 et 7 du rang A situés dans la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon (centre plein air les Amicaux), sont connus pour la plage qui est l'une des plus belles plages publiques du lac Saint-Jean. Tout en contribuant à l'encadrement de cette magnifique plage de 750 mètres de long, se trouve derrière, un système dunaire colonisé par une pinède mature qui offre diverses possibilités de mise en valeur.

Situé entre Alma et la Pointe-Taillon, ce bloc isolé de terres publiques intramunicipales possède un potentiel de développement récréotouristique fort intéressant.

Ayant été bien préservé, ce milieu naturel offre une excellente opportunité

d'interprétation de l'écosystème de la dune littorale et suggère l'aménagement de certains équipements en harmonie avec la sensibilité et l'esthétisme des lieux.

Des aménagements récents réalisés par la MRC ont rehaussé la qualité du site, tandis que certains secteurs déstructurés de la dune littorale ont fait l'objet de travaux de restauration, limitant l'érosion par le vent et assurant une protection de cet écosystème fragile.

*Le touage consiste à regrouper les billots de bois à l'intérieur d'immenses radeaux qui sont remorqués par de puissants bateaux.



Île Beemer



Île à Caron Ouest



Île Connelly



Île des Cauchon Est



Grosse île Verte



Petite île Verte



Tenure des terres

- Terre publique intramunicipale
- Abitibi-Consolidated (en voie de devenir des propriétés publiques)